



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
Du 25 février 2019 à 19h30

Ordre du jour :

Huis-clos : Naturalisations (*8 dossiers*)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions
 - 4.1 Rapport de la commission aménagement du territoire, mobilité concernant la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail et la consultation relative à la révision de la loi sur le réseau de transports publics (LRPT, rsGE H. 1.50)
 - 4.2 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au Tennis Club Grand-Saconnex
 - 4.3 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal auprès du Basketball club Grand-Saconnex, concernant l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2019
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Délibération relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H. 1.50) et du schéma directeur du réseau sur rail
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions : Néant
9. Résolutions : Néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1 Autres propositions
12. Pétitions
 - 12.1 Pétition de l'Association du Secteur Sous-Sarrasin « pour une commune vraiment verte – Changeons le développement de Genève »
13. Communications et divers
 - 13.1 Agenda
 - 13.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) - Robin BLEEKER (PLR) - Saïd BOUCHARÈB (UDC) - Francisco BRADLEY, Vice-Président (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Valentino CAVALIERI (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Jean-Claude CUDRE (PLR) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA MARTIN (VERTS) - Peta GIROD (PDC) - Olivier LEGERET (PLR) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Sylvie MENETRE (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET (UDC) (*arrivée à 21h*) - M. Benjamin PERRET (UDC) - Michel POMATTO, Président (SOC) - Eric PORTIER (GAG) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) - Marianne SCHIRATO (VERTS) - Yann SIMETH (SOC) - Eric STEINER (PLR) - MATTHIEU STEINER, Secrétaire (PLR)

Excusés : Patrick HULLIGER (UDC) - Sandra PORTIER (GAG) - CHRISTOPHE WAGNER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Maire
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Fabienne REBER, Directrice du service aménagement, travaux publics et énergie (SATPE)
Mme Florence GERDIL, Procès-verbaliste

Huis clos / Naturalisations :

5 dossiers sont acceptés par 23 « oui », soit à l'unanimité des membres présents
1 dossier est accepté par 22 « oui » et 1 abstention
1 dossier est accepté par 16 « oui », 4 « non » et 3 abstentions
1 dossier est refusé par 22 « non » et 1 abstention

Le Président passe la parole au public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit 22 « oui ».

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations du bureau :

- Repas de l'assemblée générale des pompiers
- Repas des sauveteurs
- Petit-déjeuner gourmand de l'association du Four à Pain
-

- Soirée des promotions civiques
- Art-Geneva
- Marché authentique de Saconnay
- Assemblée générale de l'association du Tennis-Club
- Assemblée générale de l'association Ptolémée
- Assemblée générale de l'association du Four à Pain
- Finale de la coupe de la League de basket des Lions de Genève contre Massagno
- Demi-finale de la coupe suisse de basket des Lions de Genève contre le BBC Monthey

Le Président félicite Mme MICHAUD ANSERMET pour sa nomination du 31 janvier 2019 comme députée suppléante au Grand Conseil.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de M. JIMAJA

Zone villas

Un flyer sur la levée des déchets dans la zone villas a été distribué aux habitants de cette zone. Ce flyer reprend les éléments du nouveau règlement sur la levée des déchets qui demande aux propriétaires de ne plus déposer leurs sacs poubelles dans la rue mais d'utiliser les containers. En cas de non-respect, ces sacs seront relevés une première fois mais si cela se reproduit, ils ne seront plus relevés et un autocollant sera déposé sur le sac concerné avec une explication.

Communications de M. COMTE

Urbanisme

Le Grand Conseil a voté le déclassement de la zone du Pré-du-Stand dans sa séance du 24 janvier 2019 par 55 « oui », 35 « non » et 5 abstentions. Un référendum a été lancé contre ce vote cantonal et les signatures devront être récoltées d'ici mi-mars.

Mobilité

Les statistiques annuelles concernant le nombre des montées aux arrêts du Grand-Saconnex ont été fournies par les TPG. L'arrêt Aéroport compte 1'889'089 montées, l'arrêt Grand-Saconnex Place 556'772 montées. Les arrêts OMS et Palexpo sont également bien fréquentés.

En moyenne, et sur 365 jours, 11'550 personnes montent dans un bus au Grand-Saconnex.

Nuisances sonores et olfactives autour de l'école Torney

M. ROYER, Directeur du SABRA, avait accusé réception de la question de M. PORTIER en informant qu'au vu de la teneur de la demande, une étude approfondie était nécessaire et devait être menée par son service.

M. COMTE lit le second courrier du SABRA (*annexe 1*), reçu ce jour.

Les résultats de cette étude seront transmis ultérieurement.

Communications de M. FAVRE

Engagements

M. Sylvain ABRAHAM, stagiaire depuis le 01.04.2018 au service des parcs, a été engagé au 01.02.2019 en qualité d'aide-jardinier à 80%.

M. Luis PEIXOTO AUGUSTO été engagé au 01.02.2019 en qualité d'architecte temporaire au SATPE à 100%.

Mme Nuria FERNANDEZ a été engagée au 01.03.2019 en qualité d'architecte-adjointe à la cheffe de service du SATPE à 100%.

Mme Maeva BORTOLUZZI a été engagée au 01.04.2019 en qualité d'architecte au SATPE à 100%.

Mme Corinne ROSSAT a été engagée au 01.03.2019 en qualité de secrétaire au service d'action sociale et communautaire à 80%.

Mme Stéphanie VIENS WALCH a été engagée au 01.04.2019 en qualité d'adjointe à la cheffe de service des bâtiments à 100%.

Tous ces postes ont été présentés à la commission des finances en automne 2018.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de janvier 2019 sont annexées au procès-verbal et à disposition sur CMNet (*annexe 2*). Elles sont également à disposition du public lors des séances du Conseil municipal.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la commission aménagement du territoire, mobilité concernant la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail et la consultation relative à la révision de la loi sur le réseau de transports publics (LRPT, rsGE H. 1.50)

Mme MAMIN-TISSOT procède à la lecture du rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote ce rapport.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents, soit 22 « oui ».

4.2 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au Tennis Club Grand-Saconnex

M. M. STEINER procède à la lecture du rapport.

Mme GIROD aimerait des précisions sur la diminution du nombre de membres.

M. M. STEINER n'a pas reçu de précisions à ce sujet.

4.3 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal auprès du Basketball club Grand-Saconnex, concernant l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2019

Mme BURKHALTER procède à la lecture du rapport.

Mme PRUNCU CUTILE s'étonne que des décisions puissent être prises lors d'une assemblée alors qu'il y a si peu de membres présents.

Mme BURKHALTER n'a pas de réponse à apporter mais elle imagine que cette question est mentionnée dans les statuts. Elle relève que le président de l'association fait régulièrement la remarque du faible taux de présence lors des assemblées malgré le nombre important de convocations envoyées.

M. E. STEINER relève que cette remarque sur le manque de présences aux assemblées générales est récurrente au sein des différentes associations. Le Président abonde dans ce sens.

5. Délibérations

5.1 Délibération relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H. 1.50) et du schéma directeur du réseau sur rail

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE présente le schéma directeur du réseau du rail (*annexe 3*) pour lequel le Département des infrastructures demande au Conseil municipal de se prononcer formellement sous forme d'une délibération. Ce schéma accompagne la loi sur le réseau des transports publics. Il mentionne les réseaux de tramway existants, les tronçons en phase de réalisation, les tronçons qui sont en phase d'étude, les tronçons planifiés à l'horizon 2030, les prolongements de lignes prévus en France ainsi que les lignes envisagées en tramway ou en bus à haut niveau de service qui sont à étudier.

M. COMTE présente le document qui a été transmis par le Département des infrastructures le 30 janvier dernier, lors de la séance de l'ACG (*annexe 4*). Le projet proposé aujourd'hui au niveau du train porte le nom de « diamétrale » et remplace l'ancien nom de « raquette ». Le tracé relierait Bernex, les Cherpines, Cornavin, puis continuerait vraisemblablement en souterrain jusqu'à la place des Nations pour passer à l'aéroport. Cette ligne se raccorderait finalement sur la ligne de chemin de fer vers Bellegarde. Ce tracé permettrait le bouclage du réseau du Léman Express. Ce projet ne se fera pas avant l'horizon 2040/2050.

La commission aménagement du territoire, mobilité a émis des recommandations sur le projet de schéma lors de sa dernière séance.

M. COMTE explique que le Canton a proposé que les communes puissent faire des remarques sur l'actualisation de la loi (LRTP H. 1.50) qui accompagne ce schéma. Il présente les adaptations qui sont prévues.

La commission aménagement du territoire, mobilité a étudié le texte et a fait des remarques sur sa mise à jour.

Pour répondre à la question de M. CAVALIERI sur la date de construction du tram, M. COMTE confirme que le planning prévu pour le tram Nations/Grand-Saconnex jusqu'au P47 n'a pas été modifié. Ces travaux démarreront dès la mise en service de la route des Nations prévue à fin 2022. La durée des travaux pour le tram est d'environ 2 ans, ce qui amène sa réalisation à fin 2024. Le tronçon supplémentaire pour aller jusqu'à la place du Jura, en France, est aujourd'hui inscrit comme avant-projet et les études complètes vont être faites mais les financements pour cette branche n'ont pas encore été votés par le Grand Conseil. Si les études avancent bien, le Canton est prêt à faire voter la réalisation du tram jusqu'à cette place, avec peut-être une ou deux années de décalage.

M. M. STEINER aimerait avoir des précisions sur le projet du tronçon du tram jusqu'à Saint-Genis qui a été abandonné. Il s'étonne également de voir la création d'un nouveau réseau ferroviaire qui se termine en cul-de-sac à Bernex. Il se questionne également sur le pouvoir de la commune à faire des remarques pour des projets qui ne sont pas sur la commune même si globalement ils la concernent également.

M. COMTE explique que le tronçon du tram reliant le CERN à Saint-Genis a été abandonné pour des questions de subventions de la Confédération qui a décidé que ce tram n'apporterait pas l'efficacité nécessaire car les développements d'urbanisation prévus sur son tracé ne sont pas suffisants. M. COMTE regrette cette décision puisqu'il estime que les futurs développements à Saint-Genis sont amplement suffisants pour cela. Dès le moment où la Confédération décline ce projet de ses subventionnements, la charge pour la France devient énorme. Celle-ci a probablement annoncé ne pas être apte à assumer une charge aussi lourde d'où l'idée de remplacement ce tram par un bus à haut niveau de service qui est nettement moins coûteux.

Quant au pouvoir des communes, le canton pose la question à toutes les communes. Par ailleurs, il y a eu une enquête publique où tout un chacun a pu se prononcer sur le schéma directeur du réseau du rail. Cette enquête s'est terminée le 6 février dernier.

Arrivée Mme MICHAUD ANSERMET (21h)

M. CUDRE ne comprend pas le choix du maintien du tram jusqu'au P47 qui est utilisé aujourd'hui partiellement par les employés de l'aéroport qui doivent prendre un bus pour se rendre sur leur lieu de travail. Il ne comprend pas l'intérêt car il pense que les usagers veulent arriver directement dans l'aéroport avec leurs bagages, comme cela se fait dans le reste du monde.

M. COMTE est d'accord sur le fait qu'aujourd'hui le P47 est peu utilisé mais il est appelé à devenir un centre multimodal majeur qui va regrouper à la fois un parc-relais de plusieurs centaines de places, un parking pour les collaborateurs de l'aéroport ainsi qu'un parking pour les utilisateurs de l'aéroport. Toutes les lignes TPG seront prolongées jusqu'au P47 qui deviendra un élément de transfert multimodal important pour les usagers provenant de France ou de l'autoroute. Lorsqu'il n'y aura plus d'autre choix, les usagers utiliseront ce parking. Le trafic actuel à l'aéroport est déjà saturé et ne tend pas à s'améliorer, ainsi il faudra bien devoir utiliser des parkings relais de courte ou moyenne distance pour que l'aéroport soit desservi en majorité par des transports publics.

Pour répondre à la question de Mme GIROD sur le tracé de la ligne 4, M. COMTE explique que cette dernière sera mise en place lorsque le tram sera en service, à fin 2024 et qu'il remplacera la ligne 5. Cette ligne 4 fera le trajet Aéroport/Palexpo/route de Ferney/Organisations Internationales et jusqu'aux Communaux d'Ambilly.

M. PORTIER tient à rappeler que la commission a relevé que les éléments et schémas présentés ce soir ne sont que des éléments schématiques. De nombreux itinéraires touchant la commune du Grand-Saconnex ne sont que des « coups de crayon effectués par un fonctionnaire » mais il n'y a pas de plan précis.

M. COMTE précise au Président que le transport prévu sur l'avenue Louis-Casaï n'est pas un tram mais un bus à haut niveau de service. Le projet de requalification de cet axe concerne également l'espace public.

La parole n'étant plus demandée, M. BRADLEY donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 22 « oui » et 1 abstention

1. *de se prononcer favorablement sur la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail, avec les commentaires ou réserves ci-dessous ;*
 - *La Ville du Grand-Saconnex salue l'effort général sur le transport par rail ou en bus à haut niveau de service.*
 - *La Ville du Grand-Saconnex relève avec satisfaction l'intégration du tram Nations-Grand-Saconnex avec ses prolongements vers Ferney-Voltaire et l'aéroport.*
 - *Même s'il s'agit d'un schéma, à l'instar de la correction apportée au tracé du tram Palettes/St-Julien, le dessin du La Ville du Grand-Saconnex regrette la suppression du tram CERN/St-Genis et son remplacement sur ce tronçon par un bus à haut niveau de service. En raison des transbordements, l'attractivité du parcours sera réduite alors même que cet axe transfrontalier est primordial tant pour l'ensemble de la Rive droite qu'à l'échelle du Canton.*
La Ville du Grand-Saconnex suggère de conserver, à terme, une liaison tram directe jusqu'à St-Genis.
 - *La Ville du Grand-Saconnex admet que le tracé de la diamétrale ferroviaire est souterrain sur toute sa longueur. Il est indispensable d'avancer rapidement ce projet, seul à même de résoudre les besoins d'accessibilité en transports publics à l'aéroport.*

2. *d'émettre un avis favorable sur l'ensemble de la mise à jour de la loi et des crédits d'étude et d'investissement y relatifs avec les observations ci-dessous ;*
 - *La Ville du Grand-Saconnex salue la volonté d'assumer un développement conséquent et cohérent du réseau des transports publics, tout comme les moyens mis en œuvre pour y parvenir, et ceci pour l'ensemble des lignes du réseau sur rail et du réseau routier concernées.*
 - *Concernant spécifiquement le tram Nations/Grand-Saconnex (art.4, al.1, lettre b, point 3° et art.9A, al.2), la Ville du Grand-Saconnex pense que la terminologie « et/ou » utilisée pour évoquer le prolongement de la ligne jusqu'à l'aéroport n'est pas correcte.*
En effet, il faut considérer le prolongement du TNGS entre le P47 et Ferney-Voltaire/place du Jura, soit juste après la douane, comme étant la priorité absolue.
Cet arrêt transfrontalier va permettre d'accueillir rapidement non seulement le bassin de population existant de Ferney-Voltaire, mais surtout de desservir directement les nouveaux quartiers en construction à cet endroit (Zone d'Aménagement Concertée Ferney-Genève Innovation : 5'300 emplois et 1'500 logements, soit plus que la première étape du quartier des Cherpines).
L'accessibilité nécessaire à l'aéroport ne doit pas être une alternative (suppression du « ou »), mais bien un complément indispensable au prolongement prévu à Ferney-Voltaire.

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA propose une séance conjointe des commissions sociale et culture, sports, loisirs le mardi 19 mars 2019 pour présenter les propositions du Conseil administratif suite à la séance des assises des associations.

M. COMTE annule la séance provisoire prévue le lundi 4 mars 2019 à 18h30 pour la commission aménagement du territoire, mobilité.

M. FAVRE annonce une séance pour la commission prévention, sécurité, en accord avec son président, le mardi 7 mai 2019.

M. FAVRE prévoit une séance de la commission environnement pour présenter la stratégie biodiversité Genève à l'horizon 2030. Il attend une confirmation des responsables au niveau cantonal pour fixer la date.

7. Grands travaux

M. COMTE rappelle le courrier de M. ROCHAT et ses remarques concernant les nuisances sonores importantes liées à l'avancement des travaux du tunnel de la route des Nations. M. COMTE procède à la lecture de la réponse de la Direction Générale des Transports (*annexe 5*).

Les différentes communications aux riverains sont directement faites par le canton. Le Conseil administratif ne manquera de faire part au Conseil municipal de toute éventuelle nouvelle plainte.

8. Motions

8.1 Motion écrite du PDC : « Pour une fête de la musique au Grand-Saconnex »

M. METTRAL procède à la lecture de la motion (*annexe 6*). Il ajoute que cette fête est très importante et qu'habituellement elle a lieu du vendredi au samedi en ville de Genève et qu'elle se reporte le dimanche sur les communes. La date du 23 juin a été proposée pour ne pas nuire à la tenue de la fête des écoles qui a lieu le 22 juin prochain.

Mme MICHAUD ANSERMET souhaite rappeler au public qu'il n'est pas possible de filmer durant les séances du Conseil municipal.

Mme MICHAUD ANSERMET relève que son groupe est favorable à ce projet. Elle se demande qui sera en charge de développer cette organisation et qui fera le choix des artistes. Le Président rappelle que la motion propose un renvoi au Conseil administratif.

Mme GARCIA MARTIN relève que le groupe des Verts soutient également cette motion. Elle aurait cependant souhaité avoir plus de précisions sur certains points comme par exemple si cette manifestation concerne uniquement les musiciens et artistes du Grand-Saconnex, s'il y aura des stands de boissons et nourriture et s'ils seront tenus par des associations du Grand-Saconnex, ou encore s'il est prévu d'ouvrir cette manifestation aux communes voisines. Les Verts souhaitent qu'après étude de la motion, le Conseil administratif revienne à la commission culture, sports, loisirs avec des propositions pour que cette dernière puisse mettre en place cette manifestation.

Mme MICHAUD ANSERMET rejoint Mme GARCIA MARTIN pour renvoyer cette motion en commission culture, sports, loisirs afin qu'un cadre puisse être posé pour cette organisation.

M. CUDRE informe que le groupe PLR soutient cette motion et suggère de la renvoyer directement en commission culture, sports, loisirs.

M. EYA NCHAMA informe que le groupe Socialistes soutient également cette motion et suggère également en renvoi en commission culture, sports, loisirs.

Mme GARCIA MARTIN avait proposé que, dans un premier temps, la motion soit étudiée par le Conseil administratif et que celui-ci revienne auprès de la commission culture, sports, loisirs pour faire des propositions.

Le Président relève qu'il s'agit ici d'un amendement qui est proposé aux motionnaires. Habituellement, c'est effectivement le Conseil administratif qui est chargé de traiter le dossier et qu'il revient ensuite auprès de la commission concernée.

M. METTRAL relève que les motionnaires avaient effectivement imaginé la suite en ce sens. Il précise que la fête de la musique est une manifestation très libre et qu'il ne s'agit pas d'une organisation trop exubérante même s'il convient qu'il s'agit d'une organisation complexe.

M. E. STEINER est également favorable au renvoi en commission culture, sports, loisirs. Il pense que les premières personnes à devoir apporter leurs idées sont les auteurs de la motion. Il estime que la discussion sur ce projet peut avoir lieu directement en commission, sachant qu'à ce moment-là le Conseil administratif amènera également ses idées ; ainsi, il ne pense pas nécessaire que le Conseil administratif étudie dans un premier temps cette motion.

M. METTRAL relève que le principal objectif des motionnaires est de pouvoir démarrer une fête de la musique en 2019 mais qu'il n'y a pas de temps à perdre dans l'organisation. Il est persuadé que le public adhérera à cette fête.

M. JIMAJA explique que le Conseil administratif a déjà pensé à ce type d'événement depuis le début de la législature et qu'il a relevé un certain nombre de difficultés pour sa mise en place. Le Conseil administratif rappelle qu'il y a un certain nombre d'événements auxquels il souhaiterait que le Conseil municipal participe, ce qui n'est pas le cas. La fête de la musique se déroulera au lendemain de la fête des écoles mais il restera les installations des forains. Le Conseil administratif est ouvert à toute proposition mais il craint que si la première édition se déroule en 2019, elle soit un peu improvisée car il y a de nombreux points à mettre en place et que nous sommes déjà à la fin du mois de février. De plus, il relève que cela demandera une mobilisation du personnel sachant qu'il aura déjà été particulièrement éprouvé le jour précédent par la fête des écoles. Cette organisation nécessitera également un budget pour les musiciens.

M. CAVALIERI explique que les motionnaires sont bien conscients que le délai pour organiser cette fête en 2019 est très court. Néanmoins, cette organisation pourra bénéficier du matériel installé à la place de fêtes pour la fête des écoles qui aura lieu le jour précédent. Ce sera une première édition test pour laquelle il n'y aura pas besoin de faire de gros investissements grâce aux groupes locaux. Il y aura ensuite le temps nécessaire pour organiser l'édition 2020 voire, en créant une commission ad hoc.

M. BLEEKER remercie le Maire d'avoir précisé qu'il serait dommage d'organiser une fête à l'improviste. Etant actif au sein du comité de la Compagnie 1602, organisatrice annuelle de la fête de l'escalade, il relève qu'une telle mise en place nécessite une année de préparation afin de permettre une belle fête. Il estime que cela serait dommage pour la commune et pour la fête de la musique d'organiser une telle manifestation sur les chapeaux de roue. Il est très compliqué de devoir rattraper une fête ratée. Il suggère de prendre le temps pour organiser la fête de la musique en 2020.

Mme GARCIA MARTIN a compris les propos de M. CAVALIERI mais elle relève que même s'il s'agit d'artistes de la commune, il faudra leur verser un cachet pour leur prestation. De plus, des heures supplémentaires devront être effectuées par les services communaux bien que les infrastructures de la fête des écoles pourraient être réutilisées. Cela nécessitera un budget même s'il sera proportionnel à l'événement pour l'édition 2019, un cadre minimum et des stands boissons. Tout cela doit se préparer en amont.

Mme MICHAUD ANSERMET relève qu'une telle manifestation demande du temps de préparation pour sa mise en œuvre. Elle pense qu'il n'y en a pas suffisamment pour créer la première édition en 2019. Elle rejoint M. BLEEKER sur l'idée de la reporter à 2020 pour avoir le temps nécessaire et proposer une belle fête.

M. PORTIER est également d'avis de repousser ce projet pour 2020 afin de présenter une belle première édition. Il suggère qu'un comité d'élus s'organise pour apporter son aide au Conseil administratif pour créer cette fête de la musique. Il faudrait pouvoir mettre en valeur les petits groupes locaux.

M. METTRAL rappelle qu'en tant que musicien professionnel il a toujours été payé mais il relève que les amateurs ne touchent pas de cachet, au mieux ils pourraient être défrayés. Il est bien conscient de l'ampleur de la tâche pour cette organisation et il peut entendre que cela soit reporté en 2020. Néanmoins cet événement est en complète synergie avec une demande des associations qui souhaitent trouver un événement rassembleur et la fête de la musique correspond bien à cette demande puisque c'est un événement fédérateur.

Le Président propose de voter le renvoi à la commission culture, sports, loisirs.

Ce vote est accepté par 16 « oui » et 7 « abstentions ».

Le Président propose de voter le renvoi au Conseil administratif et à la commission culture, sports, loisirs.

Ce vote est accepté par 11 « oui », 10 « non », 2 abstentions.

La motion sera renvoyée à la commission culture, sports, loisirs.

Le Président propose de voter la motion avec la modification votée ci-dessus.

Cette motion est acceptée à l'unanimité des membres présents.

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. PORTIER aimerait savoir pourquoi il n'y a pas de panneaux de signalisation sur la route de Ferney, au niveau du carrefour Carantec et en direction de l'autoroute, pour indiquer aux habitants du quartier de la Tour l'itinéraire durant les travaux.

M. PORTIER aimerait savoir pourquoi les marquages d'entrée de zone 30 sur la route de Colovrex ne sont pas marqués en écriture très grasse. Personne ne respecte cette zone. Sachant qu'il s'agit d'un changement d'habitude, il faut une signalétique très visible.

M. PORTIER relève que l'escalier situé devant la salle des Délices est toujours endommagé. Il aimerait savoir s'il fait partie des travaux de rénovation de l'ensemble de la zone. Le service technique avait déjà été averti de cette dégradation.

M. PORTIER demande s'il est prévu de reposer une paroi antibruit ou une haie derrière l'arrêt de bus de la route de Colovrex, côté Jura.

M. PORTIER demande pourquoi les huit places de stationnement situées à l'Ancienne-Route 54 vont être supprimées alors que l'information avait été donnée que plus aucune place ne serait impactée par les travaux. Il aimerait connaître la raison et la durée de cette suppression.

M. PORTIER demande si le vélo a tous les droits au Grand-Saconnex car les signalisations ne sont pas respectées. Quelle est la position du Conseil administratif face au comportement des cyclistes et y a-t-il des sanctions lors d'un non-respect de la signalisation ?

M. PORTIER demande si le marquage des deux « stop » situés au carrefour Ancienne Route / route de Colovrex vont à nouveau être indiqués au sol. Les usagers ne savent pas s'ils doivent marquer le stop ou si c'est la priorité de droite qu'il faut appliquer, ceci depuis la mise en place des trottoirs continus sur chaque côté de la route.

M. PORTIER relève que la place de parking à mobilité réduite située à côté de la déchetterie de la salle des Délices ne permet pas un accès facile à la mairie pour les personnes handicapées. Il demande de faire une place provisoire urgente devant la mairie.

Mme SCHIRATO aimerait connaître les directives appliquées par la commune lors de sélection de candidats pour les postes vacants, notamment en terme d'égalité hommes/femmes ou aux efforts faits pour privilégier les personnes en réinsertion professionnelle. Elle serait intéressée de pouvoir recevoir des statistiques, si elles existent.

Mme PRUNCU CUTILE aimerait connaître la situation réelle en 1970, 2000 et 2018 sur les surfaces agricoles de la commune, le nombre d'arbres et la surface des espaces verts. Elle aimerait également connaître la surface agricole qui restera après le déclassement des terrains agricoles sur la commune.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir si la Compagnie lesArts aura l'exclusivité du théâtre de la Ferme Pommier.

M. JIMAJA confirme que ce sera bien la Compagnie lesArts qui sera résidente au théâtre mais elle ne fera pas uniquement du théâtre d'improvisation. D'autres troupes pourront également être programmées.

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait savoir ce qu'il advient de la motion déposée par l'UDC concernant la zone de stationnement 4h/15h au quartier de la Tour.

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait avoir un point de situation sur les dysfonctionnements financiers que la commune a connus il y a quelques années.

M. BRADLEY relève qu'il n'y a pas eu d'article dans le GSI depuis 18 numéros sur un des commerces de la zone du Pommier. Y aura-t-il prochainement un article sur ces commerces ? Quels sont les critères pour produire un tel article ? Est-il possible d'envoyer les personnes concernées à la mairie ?

M. JIMAJA informe que la rubrique « près de chez vous » du mois de février concerne un commerce du chemin Edouard-Sarasin. Par un courrier, tous les commerçants ont été informés qu'ils pouvaient s'annoncer auprès de la mairie et présenter leur activité.

Le Président rappelle aux Conseillers municipaux qu'il y a un point de l'ordre du jour dédié aux questions et un autre dédié aux propositions.

M. M. STEINER relève une question du public. Cette personne s'exprime en tant que déléguée d'un groupe d'habitants du chemin Taverney. Elle demande qu'il y ait une coordination entre les instances communales, cantonales et les services compétents pour obtenir un budget de rénovation et d'isolation des toits des immeubles pour lutter contre les problèmes de chaleur estivale et contre le bruit.

M. M. STEINER relève une question du public. Cette personne demande que les questions d'odeurs de kérosène qui sont fortes depuis environ 2 mois entre 6h et 8h du matin soient étudiées. Elle demande que cette information soit relayée à l'aéroport en leur demandant de faire quelque chose à ce propos.

11. Propositions des Conseillers municipaux

Le Président rappelle l'article 71 du règlement aux présidents de commissions qui stipule qu'un commissaire ne peut pas être convoqué à plusieurs commissions différentes simultanément, à l'exception des séances de commissions réunies. Il demande aux présidents de commissions de faire attention lorsque des séances sont fixées afin de respecter le règlement du Conseil municipal.

Représentations du Conseil municipal

Le document des représentations du Conseil municipal va être mis à jour et envoyé aux chefs de fraction pour contrôle avant que la nouvelle version soit publiée sur CMNet.

Deux représentants doivent être nommés pour l'association Racovita. Le parti des Verts propose Mme PRUNCU CUTILE et le PLR propose Mme Sylvie MENETRE.

Ces propositions sont acceptées par acclamation.

Un représentant doit être nommé pour le Tennis-Club. Le parti socialiste propose M. Yann SIMETH.

La proposition est acceptée par acclamation.

Un représentant doit être nommé pour le GICORD. Mme MICHAUD ANSERMET se propose au nom de l'UDC et Mme SCHIRATO pour les Verts.

Un vote au bulletin secret est lancé. MM. CAVALIERI et PORTIER sont nommés scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant : 24 bulletins rentrés, dont 13 voix en faveur de Mme SCHIRATO, 9 voix en faveur de Mme MICHAUD ANSERMET et 2 abstentions.

Mme SCHIRATO est nommée comme représentante pour le GICORD.

Un représentant doit être nommé pour le GLRD. Mme MICHAUD ANSERMET se retire pour cette candidature pour laisser la place à M. POMATTO.

M. POMATTO est nommé comme représentant pour le GLRD.

11.1 Autres propositions

M. EYA NCHAMA souhaite que le Conseil administratif se batte pour que la ligne de bus 22 qui passe provisoirement par le Grand-Saconnex soit pérennisée après la fin des travaux.

M. EYA NCHAMA propose que la commission des naturalisations soit invitée lors des promotions civiques, au même titre que pour les invités lors de la sortie des aînés en bateau. Il demande qu'au moins la commission des naturalisations soit mentionnée lors des discours.

Mme MAMIN-TISSOT propose au Conseil administratif de présenter un point de situation sur les projets de modification de zone de Bois-Brûlé, du secteur Carantec ainsi que des Marronniers.

Mme GIROD demande s'il est possible que le Conseil municipal reçoive un trombinoscope des services communaux au vu des changements importants qu'il y a eu au sein de l'administration communale.

Mme PRUNCU CUTILE propose que le GSI publie un article présentant l'évolution du territoire du Grand-Saconnex de 1970 à 2018.

Mme SCHIRATO propose d'interconnecter le mieux possible la commune du Grand-Saconnex avec les communes voisines au niveau des parcours de mobilité douce et à pied.

Mme SCHIRATO propose qu'une animation à jour de l'évolution des grands projets, notamment pour l'avancée du creusement du tunnel de la route des Nations, soit présentée en utilisant les nouvelles technologies – 3D ou selon les moyens disponibles.

M. BRADLEY propose que le Conseil administratif établisse un second courrier de rappel aux commerçants qui n'auraient pas encore présenté leur commerce. Cela permettrait un regard de l'ensemble de la commune au niveau du GSI.

M. EYA NCHAMA remercie le Conseil administratif pour les informations transmises sur les sorties et entrées du personnel. Il souhaite la bienvenue à Mme REBER. Il remercie Mme MASSOT pour tout ce qu'elle a fait à la mairie. Il demande que le Conseil administratif lui envoie un message pour dire que le Conseil municipal la salue et la remercie.

12. Pétitions

12.1 Pétition de l'Association du Secteur Sous-Sarasin « pour une commune vraiment verte – Changeons le développement de Genève »

M. M. STEINER donne lecture de la pétition (*annexe 7*).

Le Président ouvre la discussion. Il rappelle qu'une pétition peut être traitée de trois manières différentes, à savoir le renvoi au Conseil administratif, le renvoi en commission ou la décision de classer sans suite. Dans le cas présent, le bureau du Conseil municipal suggère de la renvoyer au Conseil administratif.

Mme GIROD ne comprend pas le but de la motion et relève que l'association A3S se penche particulièrement sur les zones vertes des jardins. Elle se demande si le but de cette pétition est de faire changer la politique de la commune vis-à-vis des zones urbaines et des zones vertes.

Le Président abonde dans le sens de Mme GIROD sur la demande de la pétition, hormis sur un choix politique à faire, par exemple pour des projets comme le Pré-du-Stand qui entrent dans la ligne de cette pétition.

Mme MICHAUD ANSERMET suggère de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour qu'il les reçoive et puisse entendre leur demande. Il lui semble que cette association s'inquiète des développements prévus sur Cointrin et dans d'autres régions sur le futur des zones villas.

M. M. STEINER confirme que l'association A3S cherche par tous les moyens à défendre les zones villas face au développement que le canton souhaite en faire. Cette motion est un signal pour signifier qu'ils ne se sentent pas défendus, et avec raison, au vu des décisions d'urbanisation du canton sur les zones proches de l'aéroport. Néanmoins, cette démarche pourrait également être en défaveur de certains propriétaires. Il estime que la commune doit tenir compte du message qui passe à travers cette motion.

Mme SCHIRATO mentionne le paragraphe de la pétition sur l'abattage des arbres et relève que cette pratique est courante chez certains propriétaires qui ne font pas les demandes d'autorisation d'abattage nécessaires. Elle suggère que les services communaux soient plus attentifs à cela et s'assurent d'un contrôle plus précis.

M. CUDRE informe que le groupe PLR soutient le renvoi au Conseil administratif même si la position de ce dernier est déjà extrêmement claire, à savoir qu'il y a trois autres grands projets sur la commune avant de s'occuper de la zone villas.

Le Président propose de voter le renvoi au Conseil administratif.

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit 23 voix.

Le Président demande au Conseil administratif d'informer le Conseil municipal du suivi qu'il aura donné à cette pétition.

Le Conseil municipal enverra un courrier aux pétitionnaires les informant que la pétition est renvoyée au Conseil administratif.

13. Communications et divers

Agenda des manifestations

Mme GIROD informe que la 23^{ème} édition du marché authentique de Saconnay aura lieu le 1^{er} mars 2019. Le thème sera le carnaval des légumes et un cortège des enfants des écoles de la Tour et du Pommier aura lieu autour du secteur du Pommier. Un boucher sera présent pour cette édition et un barbecue sera organisé autour d'un brasero.

Mme MICHAUD ANSERMET rappelle que la fête de la Saint-Patrick aura lieu le samedi 16 mars 2019 à la salle des Délices.

Mme MENETRE informe que l'association Ptolémée organise le 23 mars 2019 à l'aula du Pommier une journée animée par le club de Questions pour un champion des Avanchets. De nombreuses animations comme des quizz avec des prix à gagner, des crêpes et des boissons ainsi que la traditionnelle vente/troc de livres seront proposées.

Mme MAMIN-TISSOT annonce, au nom du Conseil de Fondation des aînés, qu'il y aura l'inauguration officielle du Foyer jour le 4 mai 2019 à 12h.

M. CUDRE annonce que la section des Samaritains fête ses 50 ans en 2019. Une première manifestation est organisée le 18 mai prochain. Il s'agira d'une journée portes ouvertes à la ferme Sarasin. Un flyer sera distribué prochainement.

M. JIMAJA informe que le film « Grande Synthe » sera projeté dans le cadre du film vert, le 1^{er} mars 2019 à 19h30 à la salle des Délices. Certaines personnes seront présentes avant cette diffusion pour présenter leur travail, dont la réalisatrice du film.

La séance se termine à 23h15.

Le Secrétaire

Matthieu STEINER

Le Président

Michel POMATTO